# REÇU EN PREFECTURE 1e 18/04/2024 Application agréée E-legalite.com 99\_DE-02B-200033827-20240410-1324\_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

#### EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 10 AVRIL 2024

Nombre de membres		
eı	n exercice	38
pı	résents	21
ab	absents ayant donné pouvoir ou	
pr	ocuration	10
A	bsents	7
V	otants	31
P	our	31
C	ontre	0
A	bstention	0
Date de la convocation		
28	3 mars 2024	
Date d'affichage		
11	avril 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

<u>Présents</u>: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie Toussainte SISTI, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, François MARTINETTI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI.

<u>Suppléés</u>: François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noel GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Guillaume SANTONI, Marie MONTI FOUILLERON à Angèle MANFREDI, Jacques BARTOLI à Marion

PAOLINI, Jean Jacques FRATICELLI à Sébastien GUDICELLI, André ROCCHI à Christian PAOLI, Lisa FRANCISCI à Anne Marie CHIODI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Stella MORACCHINI à François TIBERI, Marlène GIUDICELLI à Georges MORACCHINI, Philippe SUSINI à Marie Toussainte SISTI.

<u>Absents</u>: Marie Félicia CRISTOFARI, Xavier LUCIANI, Don Marc ALBERTINI, Esteban SALDANA, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARRI, Philippe GIOVANNI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

### <u>Délibération n°1324 Objet</u> : Affectation du résultat 2023 Budget Office du Tourisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023 de l'OTi

- le 10 avril 2024, - ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'Exercice 2023 Constatant que le Compte Administratif OTi fait apparaître :

- un déficit de Fonctionnement de 15 354 €
- un déficit d'investissement de 5 790 €

### REÇU EN PREFECTURE le 18/04/2024 Application agréée E-legalite.com 99\_DE-02B-200033827-20240410-1324\_1-DE

#### **DECIDE**

d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Affectation au compte Dépenses 002 : 15 354 €

- Affectation au compte Dépenses 001 : 5 790 €

-Affectation au compte 1068 : 0 €

Extrait conforme au registre des délibérations de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI